



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mardi 13 juillet 1965

à 10 h 40

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Page

Point 14 de l'ordre du jour:

Rapports du Conseil d'administration du Fonds spécial (*fin*) 133

Président : M. A. MATSUI (Japon).

Présents :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Grèce, Norvège, Philippines, Suède, Tunisie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil d'administration du Fonds spécial (E/3996, E/4072) (*fin*)

1. M. ALI (Pakistan) dit que l'importance des réalisations du Fonds spécial ressort du rapport sur la quatorzième session du Conseil d'administration (E/4072).
2. Le Fonds spécial s'occupe notamment de créer ou de renforcer les dispositifs gouvernementaux et non gouvernementaux qui sont nécessaires pour planifier, administrer et stimuler les activités entreprises dans le domaine du développement; il favorise aussi l'utilisation accrue des ressources humaines, grâce à la mise en œuvre de projets bénéficiant de son assistance. Les études de préinvestissement sont peut-être l'activité la plus utile du Fonds spécial et il est encourageant de noter que la définition de ces études a été étendue et comprend désor-

mais les travaux de topographie et de cartographie, et que l'on élargit dans la mesure du possible ces études de préinvestissement jusqu'au point où il est possible de prendre des décisions d'investissement. Le représentant du Pakistan est heureux de constater que 18 études qui ont bénéficié d'une aide du Fonds spécial ont été suivies de décisions d'investissement pour une valeur totale de 990 millions de dollars et que le Fonds spécial est intervenu activement pour aider les pays en voie de développement à obtenir des capitaux d'investissement; les efforts personnels du Directeur général à cet égard sont fort louables.

3. La délégation pakistanaise a noté avec satisfaction que, conformément à la recommandation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tendant à ce que le Fonds spécial étende son action à cette zone indécise qui se situe entre le préinvestissement et les investissements de capitaux, le Fonds spécial se prépare à examiner des demandes d'assistance liées à la construction d'usines pilotes dans le secteur industriel. En effet, il est d'une importance capitale pour le développement économique de mobiliser la main-d'œuvre rurale non employée, et il est bon que le Fonds spécial se prépare à accueillir favorablement des demandes tendant à la mise en œuvre de projets techniquement valables visant à rendre productive cette main-d'œuvre.

4. La délégation pakistanaise se félicite également de constater que le Fonds spécial va s'efforcer de faire bénéficier le développement industriel des progrès de la technique, qu'il apportera son appui à de nouveaux types de projets en matière d'industrialisation, comme l'organisation de centres consultatifs et la création d'usines pilotes, et qu'il poursuivra les efforts déjà entrepris dans le domaine de la formation du personnel de tous niveaux pour l'industrie. M. Ali note avec satisfaction que les vues qu'il a exprimées quant à la nécessité d'une collaboration étroite entre le Fonds spécial, le Centre de développement industriel, la BIRD et l'AID sont également celles du Fonds spécial.

5. Cependant, la procédure actuelle d'approbation des projets par le Fonds spécial est trop lente dans certains cas: même dans les conditions les plus favorables, plus d'une année s'écoule avant que l'on sache si le secrétariat du Fonds spécial va soumettre le projet étudié à l'approbation du Conseil d'administration. Quant aux experts, M. Ali note que ceux qui sont désignés par les institutions chargées de l'exécution des projets sont souvent indisponibles, même après que leur nomination a été approuvée par le gouvernement intéressé. D'autre part, on constate des retards dans le recrutement des experts, et parfois ceux qui sont nommés ne possèdent pas l'expérience et les titres requis. En vérité, il semble qu'il y ait, sur le plan mondial, une pénurie d'experts dans certains des domaines qui sont

d'un intérêt direct et immédiat pour les pays en voie de développement: pêcheries, sylviculture, hydrologie, agronomie, forages, pédologie. La délégation pakistanaise espère que le Fonds spécial parviendra à remédier à cette situation.

6. Le Pakistan est particulièrement reconnaissant au Fonds spécial d'avoir, à ce jour, approuvé 14 projets le concernant, pour une valeur de plus de 15 500 000 dollars; les demandes visant à la mise en œuvre d'autres projets sont en instance.

7. La délégation pakistanaise a été déçue d'apprendre que le Fonds spécial n'avait pas réussi à atteindre son objectif de 100 millions de dollars en 1965. La modeste contribution pakistanaise est passée de 105 000 dollars en 1959 à 380 000 dollars en 1965. La demande du Directeur général tendant à ce que le Pakistan porte sa contribution à 500 000 dollars fait actuellement l'objet d'un examen bienveillant, et M. Ali espère que son pays sera en mesure d'annoncer qu'il a porté sa contribution à ce montant. A cet égard, il s'associe à l'appel du Directeur général tendant à ce que les contributions promises au PEAT et au Fonds spécial pour 1966 atteignent au moins 200 millions de dollars.

8. Le représentant du Pakistan exprime l'espoir que la fusion du Fonds spécial et du PEAT accroîtra le champ et l'efficacité de l'assistance technique des Nations Unies.

9. M. VIAUD (France) dit que l'exposé introductif du Directeur général associé du Fonds spécial, à la 1378^e séance, a révélé l'ampleur de l'action du Fonds spécial et l'aptitude de cet organisme à réaliser la coopération sur des projets déterminés entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires. Le Directeur général associé ayant rappelé qu'il est souhaitable que les contributions au PEAT et au Fonds spécial atteignent 200 millions de dollars en 1966, M. Viaud suggère que le Conseil fasse une recommandation dans ce sens à l'Assemblée générale, soulignant ainsi l'intérêt qu'il attache aux travaux d'un organisme qui a tant fait pour apporter une aide aux pays en voie de développement.

10. La délégation française estime que le moment est venu où le Conseil doit évaluer les mérites comme les insuffisances de l'action du Fonds spécial, l'aspect administratif de son fonctionnement et le contrôle de ses activités. Elle constate que le Fonds spécial s'est engagé dans un nouveau domaine d'activité en encourageant l'industrialisation et a autorisé le Directeur général à présenter des projets industriels pilotes, en commençant par certains cas concrets et caractéristiques. Le Conseil d'administration aurait été bien avisé d'élaborer au préalable une liste de critères destinés à servir de guide dans le choix et la mise en œuvre de ces projets. La délégation française n'a pas d'opinion arrêtée en la matière, elle est disposée à examiner toutes propositions d'esprit pragmatique qui seraient présentées à ce sujet par le Directeur général. En tout cas, il faut bien veiller à ce que le Fonds spécial n'entreprenne pas de travaux qui n'auraient pas été suffisamment étudiés et préparés. Les embûches seront plus nombreuses que par le passé et, résistant à la tentation d'obtenir des résultats spectaculaires, le Fonds spécial devrait éviter d'éparpiller son aide

en une multitude de petites réalisations sans portée véritable. M. Viaud est convaincu que les expériences tentées par le Directeur général seront prudentes et qu'elles lui fourniront l'occasion de soumettre au Conseil d'administration des propositions sur les modalités et les conditions de l'action du Fonds spécial dans le domaine du développement industriel. Cette activité nouvelle ne devra pas s'exercer au détriment des activités anciennes dans le domaine de l'enseignement et de la formation, car de nombreux projets approuvés par le Fonds spécial dans ce domaine ont déjà donné de bons résultats. En bref, le développement social et la formation du personnel, d'une part, et le développement économique, d'autre part, devront être favorisés d'une manière équilibrée et harmonieuse.

11. Le Secrétaire général et certaines délégations ont présenté plusieurs propositions et suggestions tendant à l'élargissement du Centre de développement industriel; M. Viaud espère que ces propositions n'auront pas pour résultat de disperser les efforts en matière de développement industriel, mais plutôt de concentrer les activités des divers organes de l'ONU et des institutions spécialisées qui s'intéressent à ces problèmes. Le Fonds spécial, en particulier, a décidé d'entreprendre l'étude de certains projets pilotes et il serait regrettable que d'autres organismes internationaux décident à leur tour d'exécuter des projets concurrents. C'est pourquoi il faut que le Fonds spécial soit très intimement associé à l'étude des propositions et des suggestions intéressant le Centre de développement industriel.

12. En ce qui concerne l'aspect administratif du fonctionnement du Fonds spécial, les charges considérables en argent et en hommes imposées aux institutions spécialisées du fait des activités du Fonds spécial ont conduit à poser le problème de la rémunération des services rendus par ces institutions. D'une façon générale, la délégation française estime que les activités d'assistance technique, au sens large du terme, doivent de préférence être financées par des contributions volontaires et non imputées sur le budget. Les dépenses directement entraînées par l'exécution des projets du Fonds spécial doivent donc être intégralement remboursées par lui aux organisations chargées de l'exécution. Il faut que ces dépenses puissent être identifiées toutes les fois que c'est possible; la délégation française est d'accord pour que les organisations soient défrayées au moyen d'un remboursement forfaitaire; c'est pourquoi elle a accepté, au Conseil d'administration, le chiffre de 11 % qui avait été proposé par le Directeur général à cette fin. Cependant, si l'exécution des projets du Fonds spécial impose des charges différentes, aux agents chargés de l'exécution elle ne s'opposera pas à la fixation de pourcentages différents selon les institutions, mais elle ne voudrait pas que la solution consiste à s'aligner sur le niveau des dépenses de l'agent chargé de l'exécution pour lequel les charges sont le plus élevées. Au cas où, par exemple, un pourcentage de 13 %, voire plus, se révélerait nécessaire dans le cas d'un agent déterminé, il ne faudrait pas l'étendre automatiquement aux autres agents. C'est pourquoi la dernière décision du Conseil d'administration (E/4072, par. 74) devrait être appliquée pendant une certaine période durant laquelle le Directeur général pourra vérifier si cette déci-

sion correspond bien aux besoins réels des agents chargés de l'exécution, compte tenu du nombre de projets à exécuter. D'ailleurs, cette question peut, si elle se pose encore, être examinée par le Comité de coordination.

13. Il est extrêmement important de déterminer quel est l'effet réel des projets entrepris par le Fonds spécial sur l'économie des pays en voie de développement. Cette tâche présente des difficultés dans le cas des projets qui en sont au premier stade d'exécution. En effet, la délégation française a été surprise d'apprendre qu'une fois le plan d'opération signé, le choix des experts et les commandes de matériel sont des questions à régler par l'agent chargé de l'exécution. Il semble anormal que de tels problèmes ne puissent être soumis au Conseil d'administration et qu'il y ait si peu de contacts entre le Fonds spécial et les agents chargés de l'exécution. M. Viaud espère fermement qu'on remédiera à cette situation.

14. Quant à apprécier les effets des projets du Fonds spécial, il serait très souhaitable que le Fonds prenne l'initiative d'une étude analogue à celle que le BAT a entreprise il y a un an. Autrement dit, le Fonds spécial devrait concentrer son attention sur quelques projets convenablement choisis et faire au Conseil d'administration un rapport sur les progrès réalisés ou attendus. Le Fonds spécial pourrait aussi présenter un rapport spécial sur le degré d'avancement des études entreprises par les instituts régionaux de développement économique et de planification. Ce rapport pourrait exposer les difficultés essentielles auxquelles s'est heurtée la réalisation des projets ou les difficultés que ces instituts pourraient éprouver ultérieurement lorsque l'intervention directe du Fonds spécial cessera. Cette méthode permettrait de définir les mesures qu'il importera de prendre à l'avenir, lorsque le Fonds spécial deviendra un organisme plus centralisé et doté de moyens plus considérables dans son œuvre d'assistance aux pays en voie de développement.

15. M. AKWEI (Ghana) dit qu'il est encourageant de constater que, dans le cadre des ressources limitées dont le Fonds spécial dispose, l'exécution des programmes approuvés par le Conseil d'administration a pu avancer méthodiquement et que 25 enquêtes et études de viabilité entreprises avec l'aide du Fonds spécial ont été suivies d'un commencement d'exécution.

16. Les programmes du Fonds spécial ont eu beaucoup d'influence sur le développement économique du Ghana où, jusqu'à maintenant, neuf projets de préinvestissement ont été entrepris ou approuvés. Deux de ces projets intéressent l'exploitation des ressources potentielles de la Volta, dont l'aménagement est indispensable au développement industriel du Ghana; l'assistance fournie par le Fonds spécial en vue de la mise en valeur des zones voisines a déjà permis de cultiver la canne à sucre en grand et d'investir 14 millions de dollars dans la construction d'une raffinerie de sucre. Le Gouvernement ghanéen est reconnaissant au Fonds spécial et aux agents chargés de l'exécution de l'assistance qu'ils lui ont accordée; il est résolu à tirer parti de toutes les possibilités de développement que les études entreprises avec l'aide du Fonds spécial ont ouvertes au Ghana.

17. Si elles sont relativement importantes, les réalisations du Fonds spécial sont cependant loin de correspondre aux

résultats attendus dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Le grand obstacle a été l'insuffisance des moyens financiers, et le représentant du Ghana constate avec regret qu'à mi-chemin de la Décennie, les ressources annuelles globales du PEAT et du Fonds spécial n'ont pas encore atteint le chiffre de 150 millions de dollars fixé pour le début de la Décennie; encore moins ont-elles augmenté au rythme recommandé par l'Assemblée générale. C'est pourquoi la délégation ghanéenne propose au Conseil de faire sienne la recommandation du Conseil d'administration selon laquelle les pays membres, et en particulier les pays développés, devraient s'efforcer, à la prochaine Conférence des annonces de contributions, de s'engager à verser au total 200 millions de dollars; elle propose en outre que cette recommandation soit soumise à l'Assemblée générale pour qu'elle lui donne la suite qui convient.

18. L'autre facteur qui a limité l'activité du Fonds spécial est ce qu'on a appelé la pénurie d'experts internationaux. Or, à presque toutes les sessions du Conseil d'administration, les représentants des pays socialistes se sont plaints que le Fonds spécial avait très peu recours à leurs experts ou autres techniciens; ils ont également signalé qu'une discrimination s'exerçait à leur encontre lorsqu'il s'agit d'acheter le matériel technique nécessaire à l'exécution des projets du Fonds. On ne discerne pas très bien, d'après les explications données en réponse à ces plaintes, si la responsabilité de cet état de choses incombe au Fonds spécial ou aux agents chargés de l'exécution; toujours est-il que le moment est venu où la direction du Fonds spécial devra s'attaquer à la question en consultation avec les pays qui l'ont signalée à son attention. Si cette suggestion était jugée acceptable, la délégation ghanéenne serait disposée à soumettre des propositions précises à l'examen de la direction du Fonds. De toute façon, le problème doit être résolu, car le développement économique et social est une tâche d'une telle ampleur qu'il faut mobiliser toutes les ressources disponibles: en fin de compte, si les ressources sont mal utilisées, ce sont les pays en voie de développement qui en pâtiront.

19. Le représentant du Ghana constate que l'Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement¹ indique clairement des solutions possibles aux problèmes nés de l'écart grandissant entre les pays industrialisés et les pays peu développés. Il propose d'axer de plus en plus, à l'avenir, les programmes du Fonds spécial sur des projets s'inspirant directement des dispositions de cet Acte final. Une de ces dispositions concerne l'implantation d'industries qui seraient de nature à supprimer ou tout au moins à réduire notablement les importations de biens de consommation essentiels par les pays peu développés; l'aide du Fonds spécial sur ce point serait donc des plus indiquées. La délégation ghanéenne se félicite donc de la déclaration du Directeur général enregistrée au paragraphe 47 du rapport sur la quatorzième session du Conseil d'administration et elle rappelle que, de concert avec d'autres délégations de pays en voie de développement, elle a demandé instamment que le Fonds spécial ajoute aux projets de préinvestissement

¹ Publication des Nations Unies, n° de vente: 64.II.B.11.

des investissements proprement dits. C'est là une question capitale si on veut atteindre pleinement les objectifs de la Décennie du développement.

20. A propos des frais généraux de l'agent chargé de l'exécution, M. Akwei, tout en estimant qu'on ne doit pas imposer une charge exagérée à l'agent d'exécution, est cependant d'avis qu'il faut réduire au minimum les dépenses d'administration occasionnées par les projets du Fonds spécial de manière à pouvoir affecter au développement proprement dit le maximum de ressources. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a fait certaines recommandations à ce sujet, mais la délégation ghanéenne voudrait savoir ce qui a permis au Comité de recommander que le remboursement des frais généraux par le Fonds spécial représente 11 % du coût total, aucun argument n'ayant été avancé en faveur de ce taux particulier plutôt que d'un autre. Sur ce point, M. Akwei partage les vues du représentant de la France et estime lui aussi que la responsabilité du Fonds spécial, en ce qui concerne tant l'exécution du projet que la procédure suivie pour les questions de personnel, ne doit pas s'arrêter au moment où un projet est transmis à l'agent chargé de l'exécuter. La délégation ghanéenne approuve donc l'opinion selon laquelle le Conseil devrait permettre qu'il soit procédé à une révision plus complète de la question des frais généraux dans le cadre de l'ensemble des opérations de l'ONU et des institutions spécialisées.

21. M. WURTH (Luxembourg) dit que le succès du Fonds spécial constitue l'une des rares manifestations de coopération internationale à une échelle vraiment significative dans le cadre des Nations Unies. Le Directeur général du BIT a parlé d'une coopération de plus en plus poussée entre les institutions spécialisées et de la coordination de leurs activités; il semblerait que cette tendance soit due pour beaucoup aux activités du Fonds spécial. A dire vrai, la coordination des activités du Fonds spécial avec diverses autres formes d'assistance semble annoncer un effort de coopération internationale plus considérable encore dans l'avenir.

22. C'est dans ce cadre qu'il faut situer le problème du remboursement des frais généraux des agents chargés de l'exécution. La délégation luxembourgeoise se réjouit de la solution intervenue au Conseil d'administration à sa quatorzième session et elle s'attend que le nouveau barème soit accepté par tous les intéressés comme la solution définitive pour un avenir prévisible, puisque l'exécution des projets du Fonds spécial ne peut réussir sans un sentiment de responsabilités communes. La délégation luxembourgeoise appuie également la suggestion faite par plusieurs membres du Conseil d'administration tendant à ce que la question des frais généraux des agents d'exécution soit, en dernière analyse, considérée comme faisant partie du problème de « l'intégration » des budgets des institutions spécialisées.

23. Quant aux retards constatés dans l'exécution et l'achèvement de certains projets, la pratique a montré que, dans plusieurs cas, les délais d'exécution peuvent être éliminés ou en tout cas raccourcis par une meilleure préparation et une meilleure coordination des activités des gouvernements, des agents d'exécution et de la direction du Fonds spécial. Il s'agit ici du problème de la

synchronisation, où se cristallise tout le problème de la coordination des activités de l'ensemble des organisations des Nations Unies. La synchronisation s'impose d'autant plus que le Fonds spécial est en voie d'entreprendre des formes nouvelles d'activité, et il faut espérer que le Directeur général, à l'une des prochaines sessions du Conseil d'administration, exposera les principes directeurs de la politique du Fonds.

24. La délégation luxembourgeoise note avec satisfaction que les activités du Fonds spécial sont désormais accélérées et que la question de l'utilisation des soldes en caisse ne revêt plus un intérêt spécial. Les dépenses annuelles du Fonds spécial augmenteront probablement beaucoup à bref délai, en sorte que la discussion sur une utilisation encore plus poussée des contributions des Etats Membres n'a qu'un intérêt théorique. En pratique, la question principale est de trouver le point d'équilibre entre la nécessité de disposer de certaines liquidités et celle d'exécuter le plus grand nombre possible de projets. A cet égard, la situation actuelle et les perspectives sont satisfaisantes.

25. Enfin, M. Wurth exprime l'espoir de retrouver, dans le schéma d'organisation du nouveau programme des Nations Unies pour le développement, après la fusion du Fonds spécial et du PEAT, les traits et caractères essentiels du Fonds spécial.

26. M. BILLINGHURST (Argentine) dit qu'en qualité de représentant d'un pays qui a profité directement de l'assistance du Fonds spécial il doit exprimer sa reconnaissance de l'aide que le Fonds apporte aux pays en voie de développement. L'exécution des projets actuellement mis en œuvre en Argentine se poursuit conformément aux plans et à la satisfaction du Gouvernement argentin. M. Billinghurst espère que les avantages de la structure présente et des objectifs actuels du Fonds spécial subsisteront après la fusion envisagée avec le PEAT. Il faudra veiller, en appliquant le nouveau système, à maintenir et à accentuer la haute qualité des services d'experts fournis, en recrutant des personnes qualifiées venant de pays en voie de développement aussi bien que de pays industrialisés. L'Argentine a apporté une contribution très utile à cet égard et il y a aujourd'hui plus d'experts argentins travaillant à des programmes de coopération technique des Nations Unies que d'experts d'assistance technique travaillant en Argentine.

27. M. Billinghurst approuve la proposition du Comité du développement industriel tendant à ce que le Fonds spécial puisse fournir les services de conseillers spéciaux qui donnent des avis sur place pour l'élaboration de projets industriels (voir E/4065, chap. VII, projet de résolution V). Le Gouvernement argentin partage le sentiment général qu'il faut tirer tout le parti possible des organes existants pour l'assistance en vue du développement industriel jusqu'à ce qu'un organe spécial des Nations Unies ait été créé. Il ne faut cependant pas compromettre les efforts déployés actuellement dans l'agriculture et l'enseignement, qui sont tout aussi importants pour les pays en voie de développement. L'entreprise en question sera facilitée par l'ouverture des crédits nécessaires pour l'assistance préparatoire; grâce à celle-ci, les projets seront élaborés de manière à éliminer des

erreurs qui risquent de coûter plus cher à réparer que ne coûte l'assistance préparatoire elle-même. La majeure partie du crédit de 250 000 dollars approuvé par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général, sera presque certainement consacrée à des projets de développement industriel.

28. Les besoins des pays en voie de développement demeurent très grands, et les activités du Fonds spécial ne peuvent pas encore les satisfaire; cependant, le représentant de l'Argentine est convaincu que l'assistance aux pays en voie de développement continuera d'augmenter et que l'équilibre voulu sera maintenu dans la répartition géographique et régionale des projets. La délégation argentine approuve entièrement les rapports du Conseil d'administration.

29. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) approuve non seulement les rapports du Conseil d'administration, mais aussi la brochure du Fonds spécial destinée au public et fort bien intitulée *Impact*. Les peuples du monde doivent être informés de toute l'étendue des besoins de l'humanité et des efforts qui sont faits pour y répondre. Alors que les informations publiées dans la presse traitent surtout des divergences politiques au sein des Nations Unies, il est urgent d'augmenter le nombre des publications qui traitent des contributions de l'ONU au progrès économique et social.

30. Le Fonds spécial peut mettre à son actif une année de succès complet. Le nombre des projets approuvés a atteint 111, et des fonds équivalant à près de 111 millions de dollars ont été affectés à leur exécution; le programme du Fonds spécial comprend maintenant environ 530 projets de préinvestissement, dont on évalue le coût à approximativement 1 200 millions de dollars. L'intérêt que les gouvernements bénéficiaires portent à ces projets est mis en évidence par le montant total de leurs contributions, qui doit être de près de 700 millions de dollars, tandis que la contribution du Fonds spécial n'atteindra pas tout à fait 200 millions.

31. Les projets sont bien répartis entre les régions, tant par le nombre des projets que par les allocations de crédits. Il convient de féliciter le Directeur général et ses collaborateurs, qui réussissent à prendre particulièrement en considération les besoins des nouveaux pays africains sans négliger ceux des pays d'Amérique latine et d'Asie. L'ampleur du champ d'activité couvert témoigne de la souplesse du Fonds spécial en tant qu'instrument permettant de satisfaire les besoins de préinvestissement des pays en voie de développement.

32. La délégation des Etats-Unis continue à déplorer le nombre relativement modeste des projets concernant l'industrie manufacturière proprement dite, dû évidemment au fait qu'il est très difficile d'établir des projets d'industrialisation et au fait que les pays en voie de développement ont jusqu'ici reçu relativement peu d'assistance dans ce sens. Le Gouvernement américain espère qu'à la suite des décisions prises par le Comité du développement industriel à sa cinquième session et par le Conseil d'administration du Fonds spécial à sa quatorzième session, l'assistance nécessaire sur place sera dorénavant possible. Certes, les activités du Fonds spécial dépendent des décisions budgétaires de l'Assemblée

générale, et le Gouvernement des Etats-Unis est prêt à appuyer une augmentation substantielle des ressources consacrées à cette fin. En attendant, M. Williams espère que le Directeur général usera de ses pouvoirs plus larges en matière d'assistance préparatoire pour encourager un plus grand nombre de projets industriels.

33. On peut, dans une certaine mesure, juger du succès remporté par le Fonds spécial d'après le volume des capitaux qu'attirent ses projets de préinvestissement, de sources tant publiques que privées. Le Directeur général a fait savoir à la treizième session du Conseil d'administration que 17 études menées avec l'aide du Fonds spécial, dont 12 seulement étaient achevées, avaient attiré au total des investissements publics et privés de plus de 785 millions de dollars; à la séance précédente, le Directeur général associé a signalé encore un autre projet qui a attiré des investissements considérables. Etant donné que les 17 projets en question coûteront à peu près 17 millions de dollars, les sommes qui y seront investies représenteront environ 46 fois ce qu'ils ont coûté au Fonds.

34. Afin de ne pas laisser les investissements au hasard, le Fonds spécial a parfois adopté pour politique d'inclure les services de conseillers financiers dans ses projets de préinvestissement, afin que les possibilités d'investissement puissent être étudiées à fond et que les gouvernements bénéficiaires soient aidés à assurer le financement nécessaire. La tâche de ces conseillers n'est pas seulement de déterminer les sources possibles de capitaux, mais aussi d'aider à négocier les investissements. La méthode a jusqu'à présent donné ses preuves au Népal et en Éthiopie; elle sera probablement employée dans un certain nombre d'autres cas.

35. Le Conseil d'administration, dont la composition s'équilibre entre pays donateurs nets et pays bénéficiaires nets, a montré une fois de plus ce qu'il vaut en tant qu'organisme gouvernemental chargé d'examiner et d'approuver la politique selon laquelle sont conduites les affaires du Fonds spécial. Les succès qu'il a remportés au cours des années permettent raisonnablement d'espérer qu'un conseil d'administration de composition analogue pour le futur programme des Nations Unies pour le développement serait à même de traiter les nombreux problèmes qui se poseront à lui.

36. M. Williams félicite le Directeur général, le Directeur général associé et leurs excellents collaborateurs d'avoir, cette année encore, fait œuvre utile.

37. M. YOKOTA (Japon) dit qu'il a été réconfortant d'entendre le Directeur général du Fonds spécial dire à la 1370^e séance que ce n'était pas tant le manque de ressources que leur sous-exploitation qui était la cause de la misère écrasante dont souffrent des centaines de millions d'hommes.

38. Le Fonds spécial a prouvé à quel point les travaux de préinvestissement pouvaient être utiles au développement économique. L'expérience du Fonds spécial et du PEAT a permis de déceler les domaines d'activité où l'ONU était le mieux en mesure de prendre l'initiative des opérations, ainsi que le genre de programme de travail qu'elle pouvait mener à bien avec le maximum de résultats. Dans son rapport intérimaire sur la Décennie du dévelop-

pement (E/4033), le Secrétaire général cite de nombreux exemples qui mettent en évidence l'importance des activités au Fonds spécial.

39. Depuis la treizième session du Conseil d'administration, les incertitudes qui planaient sur le financement se sont dissipées, et le Fonds spécial a pu poursuivre ses travaux, ce qui montre bien la confiance que placent en lui les gouvernements participants et la valeur qu'ils attachent à ses réalisations. Le Fonds spécial et le PEAT doivent continuer à jouer un rôle essentiel dans l'action des Nations Unies en faveur du développement économique et social. La délégation japonaise est persuadée, comme le Directeur général, que les progrès seront plus sensibles pendant la deuxième moitié de la Décennie. Elle a pris note avec grand intérêt de l'assurance que le Directeur général a donnée au représentant du Royaume-Uni (1370^e séance) que le Fonds spécial était prêt à contribuer au financement non seulement d'études industrielles, mais aussi d'études qui permettraient de déterminer quels sont les types d'entreprises manufacturières ayant le plus de chances de réussir dans les pays en voie de développement. La délégation japonaise persiste à penser que le Fonds spécial devrait accorder plus d'attention à des propositions précises concernant des projets pilotes ayant directement trait aux industries de transformation et c'est avec plaisir qu'elle a entendu le Directeur général associé exposer les efforts que le Fonds spécial déploie en faveur de l'industrialisation. M. Yokota se félicite qu'on se propose d'organiser à cette fin des équipes chargées de faire des études qui seront financées sur le fonds d'assistance préparatoire du Directeur général. Il est également satisfait d'apprendre que 18 études de préinvestissement ayant coûté 22 millions de dollars ont déjà provoqué des investissements de 1 milliard de dollars et que la plus grosse part possible de l'aide du Fonds spécial doit aller à des projets de ce genre, immédiatement rentables.

40. Il convient de ne pas négliger non plus d'autres activités, qui visent à créer une infrastructure. Il faudrait prendre des mesures pour relever le niveau de la production agricole, dont l'insuffisance entrave gravement la croissance économique. La formation de personnel qualifié, selon le système des homologues, figure également parmi les besoins les plus urgents des pays en voie de développement.

41. Pour ce qui est des dépenses d'administration, la délégation japonaise reste d'avis que le Fonds spécial ne doit pas imposer une charge excessive aux agents chargés de l'exécution. C'est pourquoi elle demande à nouveau que tous les renseignements pertinents soient fournis concernant toute demande de relèvement de l'allocation pour couverture des frais généraux formulée par une organisation participante. Ce n'est qu'à l'aide de ces renseignements qu'il sera possible de procéder à une appréciation juste et raisonnable de ces demandes et d'aboutir à des règlements qui donnent satisfaction à toutes les parties intéressées. A la base, il existe une difficulté technique: comment déterminer nettement le montant des dépenses supplémentaires qu'entraînent pour les agents chargés de l'exécution les services qu'ils fournissent pour la mise en œuvre des projets du Fonds spécial.

42. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans son vingt-deuxième rapport à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale (A/5842), n'a pas réussi à proposer un terrain d'entente au sujet du montant approprié de l'allocation en question. Au paragraphe 23 de ce rapport, il déclare que la plupart des organisations ont souligné la difficulté de calculer exactement les dépenses supplémentaires pouvant être nettement déterminées et que toute ventilation précise et objective exigerait une analyse longue et coûteuse. Il ressort des paragraphes 23 et 30, que les fonctionnaires s'acquittent concurremment de diverses tâches et que les programmes sont presque complètement intégrés, ce qui rend de plus en plus difficile d'identifier avec exactitude les dépenses imputables aux services fournis pour chaque programme. Au paragraphe 31, le Comité consultatif dit qu'il n'entend pas condamner les études détaillées faites par la FAO et l'UNESCO, mais il n'en entérine pas les résultats et, au paragraphe 30, sa conclusion est que les dépenses d'administration que chaque programme doit prendre à sa charge doivent continuer à être déterminées de manière empirique.

43. Estimant qu'aucun autre organe ne pourrait faire plus que le Comité consultatif n'a déjà fait et ayant confiance dans le jugement du Directeur général du Fonds spécial, la délégation japonaise approuve les décisions prises à ce sujet par le Conseil d'administration (E/4072, par. 74 et 77).

44. M. Yokota désire attirer l'attention du Conseil sur le paragraphe 33 du rapport du Comité consultatif, où il est déclaré qu'il existe un certain nombre de domaines, plus particulièrement en ce qui concerne les projets du Fonds spécial, dans lesquels les dépenses d'administration pourraient être quelque peu réduites. La délégation japonaise est tout à fait d'accord avec le Comité consultatif pour considérer que les dépenses d'administration assumées par les agents chargés de l'exécution ne peuvent être remboursées à moins que les activités auxquelles elles s'appliquent n'aient reçu l'approbation préalable du Directeur général, comme il est indiqué au paragraphe 36 du rapport. M. Yokota prie donc le Directeur général de bien vouloir fournir aux sessions ultérieures du Conseil d'administration tous renseignements sur les cas dans lesquels les agents chargés de l'exécution ont agi sans cet accord préalable et d'expliquer dans quelles circonstances ces cas se sont produits. Il faut certes prévoir un montant suffisant pour les dépenses d'administration, mais en règle générale les fonds disponibles devraient servir essentiellement à l'exécution des projets.

45. M. Yokota espère que toutes les organisations participantes seront satisfaites de la nouvelle formule proposée, qu'elles tiendront compte des observations du Comité consultatif et qu'elles continueront à collaborer en bonne entente à l'exécution des programmes du Fonds spécial dans l'intérêt du développement économique des pays bénéficiaires.

46. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le Fonds spécial a un rôle important à remplir dans le dispositif en pleine évolution créé par les Nations Unies en matière d'assistance et en particulier dans le domaine capital du développement industriel.

47. Le représentant de l'URSS se félicite de l'élargissement des activités du Fonds spécial et de la nouvelle orientation qui leur a été imprimée puisqu'elles embrassent aujourd'hui le financement direct de projets industriels et la formation technique — véritable domaine du Fonds spécial, qui revêt une importance particulière à mi-chemin de la Décennie du développement. M. Lobanov espère que la nouvelle ligne de conduite sera suivie malgré l'opposition à laquelle elle se heurte tant au sein du Conseil d'administration qu'à l'extérieur.

48. La délégation de l'URSS se félicite de la déclaration du Directeur général associé selon laquelle des ressources plus importantes sont aujourd'hui consacrées au développement industriel; mais, à considérer les opérations effectives du Fonds spécial au jour le jour, l'impression qu'on retire n'est pas aussi favorable, et certaines délégations, y compris celle de l'URSS, se sont vues dans l'obligation de faire, aux treizième et quatorzième sessions du Conseil d'administration, certaines critiques fondées et constructives. Comme tous les membres du Conseil économique et social ne paraissent pas être parfaitement au courant des discussions qui ont eu lieu à ces deux sessions, M. Lobanov rappellera certaines des critiques qui ont été faites.

49. Tout en reconnaissant les aspects favorables que présente la situation, les délégations intéressées ont fait observer que jusqu'à présent rien ne permettait de discerner que les pays en voie de développement aient consolidé leur indépendance économique; ces délégations ont donc demandé instamment que les efforts et les ressources du Fonds spécial servent à la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 1240 (XIII) de l'Assemblée générale. Le fonds de roulement du Fonds spécial est considérable, surtout au regard des ressources limitées dont on dispose pour les activités internationales, mais il n'a pas toujours été utilisé au maximum. Il est temps de mettre pleinement à profit toutes les ressources disponibles, y compris les fonds sans affectation.

50. On a prétendu que l'assistance au développement industriel avait été accrue; or il ne semble pas que la situation se soit améliorée nettement, et les progrès réalisés pour transformer le Fonds spécial en un fonds d'équipement sont bien faibles. Le Fonds spécial n'est plus une jeune institution; pourtant, aucun projet industriel important ne figure au nombre de ceux dont il a été rendu compte à la quatorzième session du Conseil d'administration. C'est pourquoi il faut absolument que les assurances qui ont été données se traduisent dans les faits.

51. Beaucoup, sinon la plupart, des projets du Fonds spécial intéressent la mise en place de l'infrastructure économique et préparent la voie à l'investissement privé étranger, lequel est rarement altruiste dans ses desseins et ne sert pas les intérêts des pays en voie de développement. Tel est le jour sous lequel il faut considérer la masse de capitaux privés attirés par les projets de préinvestissement. Le représentant de l'URSS ne pense pas qu'il faille réduire le montant alloué aux projets de préinvestissement, mais il estime que la part qu'ils représentent dans le total doit être diminuée afin d'augmenter le volume des ressources à consacrer au développement industriel. Il

faudrait en outre examiner minutieusement la valeur de ces projets et, le cas échéant, revenir sur la décision qui a été prise de les poursuivre.

52. La délégation de l'URSS ne critique pas en principe le financement sous forme de prêts remboursables, mais elle ne pense pas que ces prêts doivent être liés à l'octroi de crédits pour le développement industriel. Certains pays seraient vivement intéressés par l'octroi d'équipement et d'installations pour la production industrielle, mais ne peuvent pas obtenir de fonds par ce système. Pour M. Lobanov, le développement industriel doit être financé directement par le Fonds spécial.

53. A la quatorzième session du Conseil d'administration, plusieurs délégations ont critiqué le fait qu'un beaucoup trop petit nombre de projets du Fonds spécial ont été menés à chef. Il est vrai que 40 autres projets seront peut-être terminés d'ici la fin de l'année, mais même en tenant compte de ces derniers, le total ne représentera encore que 18% des projets approuvés. Les explications fournies n'ont pas satisfait la délégation de l'URSS, étant donné surtout que le Fonds spécial fonctionne déjà depuis sept ans; on doit déplorer que des fonds importants restent ainsi immobilisés sans affectation. A l'avenir, le Conseil d'administration devrait se faire exposer très clairement les raisons de ces retards.

54. Le caractère international des activités du Fonds spécial n'a pas été maintenu comme il l'eût fallu. M. Lobanov ne redonnera pas le détail des chiffres que la délégation soviétique a cités à la quatorzième session du Conseil d'administration, mais il est manifeste qu'une proportion exagérément élevée des commandes d'équipement faites par le Fonds spécial a été attribuée à des firmes du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique. D'autres pays industriels sont au moins aussi bien placés pour exécuter ces commandes et devraient en recevoir une juste part dans l'intérêt des pays en voie de développement comme dans celui du Fonds spécial lui-même.

55. L'habitude qui a été prise d'associer les projets du Fonds spécial à l'aide bilatérale a également joué en faveur des intérêts économiques et politiques des pays de l'Ouest au détriment des pays en voie de développement et à l'encontre des buts de l'Organisation des Nations Unies. La délégation de l'URSS redit sa conviction que le BAT et le Fonds spécial doivent éviter d'associer les programmes des Nations Unies et les programmes bilatéraux, association dont les effets désastreux ont été particulièrement manifestes dans le cas du Congo.

56. M. Lobanov estime, comme le représentant du Ghana, qu'il faut comprimer les dépenses d'administration aussi bien au Siège que sur le terrain. Il constate que si le nombre des experts fournis n'a augmenté que de 22%, le chiffre des dépenses engagées est en hausse de 55%. L'inquiétude que plusieurs délégations ont manifestée au sujet de cet accroissement des dépenses prouve qu'il faut que le Conseil économique et social indique le moyen de remédier à la situation. La délégation de l'Union soviétique a suggéré naguère de remplacer les représentants résidents par des organismes nationaux de coordination ou de désigner comme représentants résidents des experts originaires de pays en voie de développement. Une autre formule serait de créer une vingtaine de bureaux

sous-régionaux; non seulement les dépenses se trouveraient réduites, mais la contribution des organisations nationales aux activités du PEAT et du Fonds spécial serait renforcée.

57. Le représentant de l'URSS espère que ses critiques permettront d'améliorer les activités du Fonds spécial et le mettront en mesure d'aider plus efficacement les pays en voie de développement.

58. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) constate que plusieurs orateurs ont été d'avis qu'il serait bon de fixer un nouvel objectif pour les contributions volontaires. Tous les gouvernements se rendent compte de la nécessité d'augmenter leur contribution aux activités d'assistance technique des Nations Unies. Dans la déclaration qu'elle a faite à la 1375^e séance, M^{me} Castle, ministre du Royaume-Uni pour le développement des pays d'outre-mer, a dit son espoir que le Royaume-Uni pourrait accroître la proportion de l'aide qu'il accorde par la voie multilatérale. Or, il n'est pas toujours facile de convaincre les autorités financières qu'il est urgent et nécessaire de relever les objectifs prévus pour les contributions lorsque des soldes non alloués provenant d'anciennes contributions demeurent apparemment inemployés. Sir Keith se demande donc s'il est vraiment nécessaire, à ce moment précis, de réviser les objectifs prévus pour les contributions. Néanmoins, il ne fera pas d'objection si le Conseil dans son ensemble est d'avis de relever l'objectif fixé pour le total des fonds consacrés à l'assistance technique. Mais, quel que soit l'objectif fixé par le Conseil, il appartiendra à chaque gouvernement de décider de sa contribution selon ses possibilités du moment.

59. Pour ce qui est des frais généraux des agents chargés de l'exécution, Sir Keith partage l'opinion du représentant de la France. Ces dépenses doivent être payées entièrement sur les contributions volontaires. Le représentant du Royaume-Uni reconnaît néanmoins qu'il est difficile de déterminer le montant exact de ces dépenses et il est arrivé à la conclusion que la solution la plus pratique est de fixer un taux forfaitaire de remboursement. La délégation du Royaume-Uni au Conseil d'administration a appuyé la proposition tendant à fixer ce taux à 11 %. Si de nouvelles discussions sont nécessaires, comme certaines délégations l'ont suggéré, pour donner une base plus solide aux remboursements, il serait préférable de traiter ce problème au Comité de coordination, lorsqu'il examinera la question des budgets des institutions spécialisées.

60. Dans le domaine de l'industrialisation, le Fonds spécial donne une impulsion. Il est à la fois le centre d'intérêt et le coordonnateur des activités des diverses institutions en cette matière. La délégation du Royaume-Uni appuie les suggestions faites par le Directeur général tendant à ce que le Fonds spécial entreprenne avec prudence une série de projets pilotes. Le cas échéant, l'entreprise pourrait être financée par des prêts remboursables. Sir Keith souhaiterait cependant que le Conseil, à un moment quelconque, examine cette politique en tenant compte de renseignements plus détaillés concernant les conditions de remboursement de ces prêts et l'usage qui sera fait des sommes remboursées. Il est d'accord avec ceux qui sont partisans de nouveaux efforts dans le

domaine de l'industrialisation. L'organe le mieux placé à cet égard serait le Centre de développement industriel, agissant en consultation étroite avec le Fonds spécial. Comme des représentants ministériels l'ont déclaré au Conseil, le Royaume-Uni est disposé à appuyer une extension des activités dans ce domaine, tant par l'ouverture de crédits budgétaires plus importants qu'au moyen de contributions volontaires. Selon le Gouvernement du Royaume-Uni, les activités d'assistance technique des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation, quelles qu'elles soient, devraient prendre la forme de préinvestissement, et non d'investissement proprement dit. Les sommes que le Fonds spécial dépense pour des études de préinvestissement ou des projets pilotes, en collaboration avec les organisations ou avec le Centre de développement industriel, pourraient être récupérées sur les capitaux qui pourraient devenir disponibles ultérieurement grâce à ces études et projets. Le Fonds spécial est en mesure, grâce à ses relations avec les banques, d'indiquer des sources de capitaux pour le développement et pour des projets industriels. Cette manière de procéder est bonne, et l'expérience montre qu'une modeste mise de fonds initiale du Fonds spécial engendre des investissements qui lui sont plusieurs fois supérieurs. Mais l'emploi des ressources du Fonds spécial pour des investissements directs ne ferait que limiter le domaine où elles peuvent être utilisées.

61. Au représentant de l'URSS, qui a déclaré que les commandes de machines et d'outillage ont été faites presque exclusivement dans deux pays, sir Keith fait observer que certains fabricants des pays industrialisés ont parfois formulé le même grief; au Royaume-Uni, notamment, des entreprises ont été déçues que les organisations internationales ne leur aient pas fait de commandes. Le remède serait que les fabricants, par l'intermédiaire de leurs représentants sur le terrain, restent en contact avec l'organe chargé des achats, qu'il s'agisse du Fonds spécial lui-même, de l'agent chargé de l'exécution ou du gouvernement du pays intéressé. Autrement dit, c'est le fabricant qui doit chercher à vendre, au lieu d'attendre qu'on s'adresse à lui.

62. M. HONAVAR (Inde) dit que le Fonds spécial, qui a commencé par des études de préinvestissement et par l'octroi de moyens de formation, a constamment étendu ses activités. Le Fonds spécial va entreprendre des projets pilotes industriels, ce qui est une bonne chose. Il serait normal qu'il consacre une proportion plus forte de ses ressources aux activités d'investissement, notamment dans le domaine industriel, et M. Honavar espère que la transition s'effectuera assez vite. Comme beaucoup d'autres délégations de pays en voie de développement, il espère que le Fonds spécial se transformera en un fonds d'équipement des Nations Unies. Il accueille avec satisfaction ce qui est en réalité un premier pas vers ce but et il espère que d'autres mesures seront prises prochainement dans le même sens.

63. L'Inde a profité largement des activités du Fonds spécial. Néanmoins, il importe de souligner que l'objectif de 150 millions de dollars fixé en 1961 pour les contributions au Fonds spécial et au PEAT n'est pas encore atteint en 1965. A moins que les Etats Membres ne s'engagent à

verser au Fonds spécial des contributions plus élevées, celui-ci ne sera pas en mesure de faire tout ce qu'il devrait. M. Honavar espère donc que les pays développés, en particulier, répondront à cet appel. La contribution de l'Inde augmente régulièrement depuis 1955, bien que les ressources du pays soient manifestement limitées. Le montant de cette contribution, qui a été de 2 150 000 dollars en 1964, sera maintenu en 1965.

64. M. Honavar a quelques suggestions à faire que le Fonds spécial pourrait prendre en considération pour la suite de ses travaux. Les critères selon lesquels le Fonds vient en aide aux pays sous-développés et en voie de développement devraient être appliqués de manière souple afin de s'adapter aux besoins précis de ceux qui demandent son assistance. En évaluant leurs besoins, le Fonds spécial devrait toujours viser au développement économique, industriel, agricole et minier des pays intéressés et s'efforcer de satisfaire autant que possible leurs besoins pressants, que ses critères soient ou non exactement satisfaits. Dans l'évaluation des projets, le Fonds spécial ne devrait pas perdre de vue le degré de développement atteint par le pays intéressé et notamment les besoins du pays envisagés dans le cadre de ses propres plans de développement. Il aurait tort de jauger les projets de développement de chaque pays selon des normes uniformes et immuables.

65. Dans la répartition géographique de ses projets, le Fonds spécial devrait tenir compte de la croissance économique du pays requérant, du chiffre de sa population et de son revenu par habitant.

66. Le Fonds spécial pourrait utilement envisager de financer les contributions aux dépenses locales au moyen

de prêts à des conditions avantageuses prélevés sur les contributions en monnaie non convertible que le pays intéressé verse pour l'exécution des projets approuvés. Ainsi, non seulement le Fonds spécial aiderait le pays à surmonter ses difficultés financières, mais il tirerait un meilleur parti des monnaies non convertibles qu'il détient et il aiderait le pays à accélérer l'exécution des projets qui bénéficient de son aide.

67. M. HEURTEMATTE (Directeur général associé du Fonds spécial) dit que les observations pénétrantes faites au cours de la discussion seront soigneusement étudiées et prises en considération lorsque le Directeur général du Fonds spécial devra prendre des décisions. Il serait tenté de commenter ces observations de façon plus complète, mais il croit qu'il sera plus convenable de le faire au Conseil d'administration du Fonds spécial. Il tient cependant à souligner que les soldes non alloués dont le représentant du Royaume-Uni a parlé s'élèvent à 47 millions de dollars, somme nécessaire pour couvrir des dépenses afférentes à des projets déjà approuvés. Il est probable que cette somme diminuera à mesure que des plans d'opération seront signés.

68. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil adopte la résolution suivante :

« Le Conseil économique et social

« Prend acte avec satisfaction des rapports du Conseil d'administration du Fonds spécial (treizième et quatorzième sessions). »

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 15.